

servation des eaux, a été fondamentale: elle a représenté 37.5 p. 100 des frais. Je ne veux pas faire d'erreur sur ce chapitre. Dans le cas des travaux accessoires, tel le déplacement des routes, nécessité par l'aménagement du canal évacuateur de la rivière Rouge, le gouvernement fédéral assumera jusqu'à 75 p. 100 des frais. Il englobe également tout le projet du bassin hydrographique, c'est-à-dire la rivière Assiniboïne et la rivière Rouge. La question de la rivière Assiniboïne, comme je l'ai déjà dit, relève de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, et donne lieu à une contribution fédérale d'environ 50 p. 100.

L'hon. M. Pickersgill: Pour ce qui est de la partie qui relève de la compétence du ministre, des contrats ont-ils été adjugés en vue du programme conjoint?

L'hon. M. Dinsdale: Il y a eu appel d'offres, je crois. Mais je ne dois pas m'aventurer trop loin dans cette question, monsieur le président, parce que c'est le gouvernement provincial qui s'occupe des contrats. Je ne saurais donc répondre à cette question sans consulter le gouvernement du Manitoba.

(Le crédit est adopté.)

Direction des régions septentrionales—
Divisions du bien-être social et de l'expansion industrielle—

650. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$270,000.

M. Nielsen: Monsieur le président, je ne peux laisser adopter ce crédit sans signaler, par contraste avec ce que les honorables vis-à-vis ont dit aujourd'hui relativement à la mise en valeur du Nord en général, les améliorations qui se sont produites dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest en général depuis deux ans, dans le domaine de l'habitation. Ce crédit comprend en particulier un contrat qui permettra d'établir un programme de prêts en vue de la construction de maisons à prix modique dans le territoire du Yukon, je crois. Ce plan a été mis au point il y a un an et demi et mettra à la disposition des citoyens du Yukon une caisse dont ils pourront obtenir des prêts en vue de la construction de maisons, alors que c'était impossible auparavant. Conforme aux règlements élargis, sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation qui a permis la mise en marche d'un programme de construction dans le Yukon, alors qu'il n'en existait aucun avant 1957, cette affectation dans les crédits supplémentaires du ministre est très encourageante.

Si je prends la parole, c'est tout simplement pour signaler cet aspect et demander au ministre si son ministère a bien l'intention de maintenir les subventions qui ont été

[L'hon. M. Dinsdale.]

accordées l'année dernière en vue de l'établissement d'un programme de réaménagement urbain dans la ville de Whitehorse, soit l'aménagement de ce qu'on est convenu d'appeler le lot 19. Je me suis entretenu avec des représentants du propriétaire du terrain et des fonctionnaires de la ville de Whitehorse qui, je crois, aujourd'hui même ou hier, ont communiqué avec le ministère pour demander que le programme intéressant le lot 19 soit de nouveau repris conjointement par les gouvernement fédéral, territorial et municipal. Je voudrais savoir du ministre si l'État offrira encore de participer à ce programme et si le propriétaire du lot 19, les autorités municipales et le gouvernement territorial consentent de nouveau à collaborer afin de réaménager les secteurs de la ville de Whitehorse qui devraient, à juste titre, être visés par un programme de réaménagement urbain comme celui qui a été proposé.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, je remercie l'honorable député du Yukon des paroles élogieuses qu'il a eues à l'égard de ce programme. Il aurait pu, bien entendu, s'attribuer une grande part du mérite de ce programme s'il n'était pas aussi modeste car, au début, c'est l'honorable député qui a proposé ce genre de programme.

Je suis content d'entendre quelqu'un dire que ce programme se révèle si avantageux, en ce qu'il fournit des habitations dont ont tellement besoin les gens qui vivent au nord du 60° parallèle. Ce programme, il va sans dire, est appliqué dans les territoires du Nord-Ouest tout comme dans le Yukon.

Pour ce qui est du programme de réaménagement urbain dans la ville de Whitehorse, l'honorable député du Yukon sait sans doute que nos plans à cet égard ont été retardés parce que la population de Whitehorse n'a pas donné son approbation lors du plébiscite qui a été tenu l'automne dernier. Toutefois, je puis lui assurer que nous n'avons pas changé nos plans à cet égard. Nous voulons mettre à exécution ce programme de réaménagement urbain. Nous croyons que c'est dans le meilleur intérêt de la population lésée et l'honorable député peut être certain que, dans tous nos efforts en ce sens, nous tiendrons compte des problèmes locaux que poserait le déplacement des gens qui seraient touchés par ce programme de réaménagement urbain.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, quelques mots seulement relativement à ce poste qui a trait aux régions septentrionales.

Je voudrais signaler à l'honorable ministre que l'organisation de l'enseignement dans le